FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

FIA relevant de la
Directive 2011/61/UE

OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**
Société de Gestion : **OFI INVEST AM**
Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**
Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**
Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**

Ofi invest Asset Management
Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

Ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Palmarès Actions Europe (le « Fonds »).

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français.

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Classification

Actions internationales.

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques							
Part	**Code ISIN**	**Affectation des sommes distribuables**		**Devise de libellé**	**Souscripteurs concernés**	**Montant minimum des souscriptions initiales**	**Montant minimum des souscriptions ultérieures**
		Revenu net	**Plus-values nettes réalisées**				
I	FR0000285710	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution	EUR	Tous souscripteurs	Néant	Néant

Objectif de gestion

Ofi Invest Palmarès Actions Europe a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille d'OPC dont l'objectif est de réaliser une performance nette de frais supérieure ou égale à celle de l'indice Stoxx Europe 600 Dividendes Nets Réinvestis sur des durées supérieures à 5 ans.

Indicateur de référence

Stoxx Europe 600 : indice qui est la référence globale des marchés européens. Plus de 600 valeurs sélectionnées parmi 16 pays de la zone euro et le Royaume Uni, le Danemark, la Suisse, la Norvège, la Grèce et la Suède. (Pour plus d'information sur cet indice : www.stoxx.com)

L'indicateur de référence est calculé Dividendes Nets Réinvestis depuis le 30 avril 2011.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

Ofi Invest Palmarès Actions Europe est un OPC d'OPC qui investit son actif en parts et actions d'autres OPC eux-mêmes investis en actions internationales essentiellement européennes (90% minimum de l'actif net) et accessoirement des pays émergents (10% de l'actif net). La recherche de performance résulte d'une gestion active des pondérations. Compte tenu des anticipations d'évolution des marchés européens, le gérant intervient ainsi sur :

- La répartition des investissements entre différents fonds selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », ...) et/ou leurs marchés d'intervention (large cap, mid cap, small cap, ...). L'objectif est de profiter de la décorrélation des styles afin de dégager un profil rendement / risque optimal et de chercher à maximiser l'alpha provenant de la sélection ;
- Le choix de ces OPC s'effectue selon un processus propre à la Société de Gestion, et se fonde sur des critères qualitatifs et quantitatifs
- L'exposition du portefeuille au marché actions est au minimum de 75% ;
- La gestion du risque de change (exposition maximale 20%).

La procédure de sélection OPC se fonde sur 3 étapes principales :

Identification :

Cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (produits grandes valeurs, produits petites valeurs, produits indiciels et/ou produits investis sur des valeurs de croissance, valeur value, ...).

Analyse :

L'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style, parmi les plus performants de leur catégorie.

Cette analyse se décompose en 2 étapes :

- Une approche quantitative : cette approche répond au double objectif qui est de valider sur différentes périodes le comportement du Fonds et la stabilité de son comportement sur différents horizons d'investissement ;
- Une analyse qualitative : l'objectif de cette approche est de connaître les équipes de gestion, de valider les processus mis en place dans les sociétés dans différents domaines tels que la recherche interne, les processus d'investissement, le contrôle des risques, ...

La sélection :

L'objectif de cette phase est de valider définitivement un certain nombre de produits, par style de gestion, qui vont constituer le cœur de liste de la sélection.

Cette étape de sélection se fonde elle aussi sur une approche quantitative et sur une approche qualitative :

- L'analyse quantitative des portefeuilles sélectionnés permet de valider une consistance dans le style de gestion ;
- Une approche qualitative complémentaire au travers de visites aux sociétés de gestion et d'entretiens avec les gérants permet de finaliser la sélection des fonds cibles dans lesquels le Fonds pourra investir.

Les décisions de modification ou de réallocation des pondérations sont alors mises en place par le gérant en fonction de ses anticipations sur l'évolution des marchés.

Analyse extra-financière :

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Ofi Invest Palmarès Actions Europe investit dans des OPC investis principalement en actions européennes (90% minimum de l'actif net) et accessoirement dans les pays émergents, affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG. Les OPC retenus sont soit des OPC classés Article 8 ou Article 9.

Les Sociétés de Gestion n'ayant pas toutes le même process ISR et disposant de moyens qui leur sont propres, néanmoins, l'analyse OPC vise à garantir qu'une analyse des trois piliers : Environnemental, Social et Gouvernance est toujours réalisée afin d'opérer une sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur ou leur univers.

Le Fonds ne fera pas l'objet d'une demande de label ISR.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Parts et/ou actions d'OPC :

Le Fonds sera principalement investi en parts et actions d'autres OPC. Les OPC entrant dans la composition du portefeuille s'entendent toutes classifications confondues :

- OPCVM de droit français ou de droit étranger ;
- Fonds d'investissements à vocation générale ;
- Fonds professionnels à vocation générale qui répondent aux conditions suivantes : ils ne recourent pas aux emprunts d'espèces pour plus de 10% de leur actif - ils appliquent un risque de contrepartie dans des conditions similaires aux FIVG (les FPVG n'ont pas d'obligation de limiter leur risque de contrepartie) - ils limitent à 100 % de la créance du bénéficiaire (au lieu de 140%) les possibilités de réutilisation des collatéraux qu'ils ont versé - ils n'utilisent pas la possibilité de dépasser 100 % de l'actif pour leur risque global ;
- Les parts ou actions de FIA établis dans d'autres Etat membres de L'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux deux conditions suivantes : Ils ont fait l'objet d'un accord bilatéral entre l'AMF et leur autorité de surveillance portant sur l'équivalence de leurs règles de sécurité et de transparence aux règles françaises, et un instrument d'échange d'informations et d'assistance mutuelle a été mis en place dans le domaine de la gestion d'actifs pour le compte de tiers.

Le Fonds pourra par ailleurs investir jusqu'à 30% de son actif en parts ou actions de placements collectifs de droit français, de FIA établis dans d'autres Etats membres de l'Union européenne ou de fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger qui satisfont aux conditions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le Fonds se réserve la possibilité d'investir dans les OPC promus ou gérés par les sociétés du Groupe Ofi invest.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts et/ou actions d'autres OPC. Toutefois, dans le cas de souscriptions / rachats importants ou d'opérations d'arbitrage présentant un décalage de règlement, le Fonds pourra temporairement être investi au-delà de 100%.

Titres vifs et Titres de créances et instruments du marché monétaire :

En vue de permettre au gérant une éventuelle diversification de ses placements ou dans le cadre de la gestion de trésorerie, à hauteur de 25%, le portefeuille pourra être investi directement en actions, obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euros ou en devises. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Aucun critère relatif à la notation n'est imposé au gérant.

Autres dans la limite de 10% de l'actif :

Bons de souscription, bons de caisse, billets à ordre, billets hypothécaires, actions ou parts de FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux critères fixés par l'article 422-95 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, actions ou parts d'OPCVM et FIVG nourriciers, d'OPCVM bénéficiant d'une procédure allégée constitués sous l'empire de l'ancienne réglementation, FIVG (Fonds d'Investissement à Vocation générale, Fonds de capital Investissement, Fonds de Fonds Alternatifs, FPVG (Fonds Professionnels à Vocation Générale) qui investissent plus de 10% en actions ou parts de placements collectifs ou de fonds d'investissement, FPVG (Fonds Professionnels à Vocation Générale), FPS (Fonds Professionnels Spécialisés), FCPR, FCPI, FIP, FPCI, Fonds Professionnels de Capital des titres financiers éligibles et instruments du marché monétaire non négociés sur des marchés réglementés, des parts ou actions d'OPCI , d'organismes professionnels de placement collectif immobilier ou organismes de droit étranger ayant un objet équivalent.

Instruments dérivés :

Dans les limites prévues par la réglementation, le Fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger et/ou de gré à gré).
L'exposition du portefeuille n'a pas vocation à être supérieure à 100%.
L'exposition ou la couverture du portefeuille se feront par la vente ou l'achat d'options et/ou de contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions ou taux. Ces stratégies participent à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à l'allocation et à la sélection d'OPC. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse sur les marchés (actions ou obligations), ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les OPC déjà en portefeuille.
De plus, le gérant peut utiliser les produits dérivés pour effectuer un ajustement rapide de l'exposition du portefeuille dans le cas d'une souscription ou d'un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, plutôt que de souscrire ou racheter des parts ou actions d'OPC. Le gérant pourra également prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change en utilisant des contrats de change à terme, des swaps ou des options.

Dérivés actions :

Pour se couvrir ou s'exposer au risque général du marché actions, le Fonds utilise des contrats à terme listés sur les principaux indices mondiaux de référence actions, sur actions individuelles ou autre type de support de type action. Le Fonds peut en outre gérer cette exposition par le biais d'options sur ces indices ou de futures.

Dérivés de taux :

Dans le cadre de la stratégie du Fonds et afin de gérer la sensibilité taux du portefeuille, le gérant réalisera des opérations d'exposition ou de couverture du risque de taux lié aux obligations détenues en portefeuille.

Les instruments dérivés utilisés à cet effet sont notamment les dérivés de taux : swaps de taux et futures.

Les swaps de taux (« Interest Rate Swap » - « IRS ») sont des contrats d'échange de taux d'intérêt par lesquels le gérant échange les flux d'un titre de créance à taux fixe ou variable contre un flux à taux fixe ou variable. Ces opérations donnent parfois lieu au paiement d'une soulte à l'origine du contrat.

Dérivés de change :

Le FCP peut intervenir sur le marché des devises via des contrats au comptant ou à terme sur devises sur des marchés organisés et réglementés, français ou étrangers (futures), ou des contrats de change à terme de gré à gré (swaps, forwards, options).

Les opérations de change à terme seront utilisées pour couvrir les éventuelles expositions en devise du FCP.

Engagement du Fonds sur les contrats financiers :

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de l'engagement.

Contreparties aux opérations sur contrats financiers négociés de gré à gré :

Le gérant peut traiter des opérations de gré à gré avec les contreparties suivantes : BNP Paribas, CACIB, HSBC, JPMorgan, Natixis et Société Générale.
En outre, la Société de Gestion entretient des relations avec les contreparties suivantes avec lesquelles le gérant pourrait être amené à traiter : Bank of America Merrill Lynch, Barclays, Goldman Sachs, Morgan Stanley et UBS.

La Société de Gestion du Fonds sélectionne ses contreparties en raison de leur expertise sur chaque catégorie d'instruments dérivés et type de sous-jacents, de leur juridiction d'incorporation et de l'appréciation de la Société de Gestion sur leur risque de défaut.

Aucune de ces contreparties ne dispose d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du Fonds ou sur l'actif sous-jacent des contrats financiers acquis par le Fonds., ni ne doit donner son approbation pour une quelconque transaction relative au portefeuille.

De par les opérations réalisées avec ces contreparties, le Fonds supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du Fonds peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Garanties financières :

Conformément à la politique interne de la Société de Gestion et dans le but de limiter les risques, cette dernière a mis en place des contrats de garanties financières, communément dénommés « collateral agreement » avec ses contreparties. Les garanties financières autorisées par ces contrats sont les sommes d'argent en euros ou en devises ainsi que pour certains d'entre eux, les valeurs mobilières.

La Société de Gestion ne recevant pas de titres financiers en garantie, elle n'a ni politique de décote des titres reçus, ni méthode d'évaluation des garanties en titre.

En cas de réception de la garantie financière en espèces, celles-ci pourront être :

- Investies dans des organismes de placement collectif (OPC) Monétaire Court Terme ;
- Ou non investies et déposées dans un compte espèces tenu par le Dépositaire du Fonds.

La gestion des garanties financières peut entraîner des risques opérationnels, juridiques et de conservation. Les risques associés aux réinvestissements des actifs reçus dépendent du type d'actifs ou du type d'opérations et peuvent consister en des risques de liquidité ou des risques de contrepartie.

La Société de Gestion dispose des moyens humains et techniques nécessaires à la maîtrise de ces risques.
Les garanties financières reçues des contreparties ne font pas l'objet de restrictions concernant leur réutilisation.
Le Fonds n'impose pas de restriction à ses contreparties concernant la réutilisation des garanties financières livrées par le Fonds.

Conservation :

Les instruments dérivés et les garanties reçues sont conservés par le Dépositaire du Fonds.

Rémunération :

Le Fonds est directement contrepartie aux opérations sur instruments dérivés et perçoit l'intégralité des revenus générés par ces opérations. Ni la Société de Gestion, ni aucun tiers ne perçoivent de rémunération au titre des opérations sur instruments dérivés.

Titres intégrant des dérivés :

Le Fonds n'a pas vocation à acquérir directement des titres intégrant des dérivés. Il peut cependant être amené à en détenir indirectement à la suite d'opérations d'attribution.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net. Le portefeuille pourra ainsi être exposé à 110%.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

Profil de risque

Le Fonds sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un FIA classé « Actions internationales ».

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de capital et de performance :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque actions :
Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de change :
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs publiques ou privés (par exemple de leur notation déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.), ou de leur défaillance la valeur des obligations publiques ou privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :
L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains OPC :
Le Fonds peut investir dans un certain nombre d'OPC ou fonds d'investissement (FCPR, FCPI, fonds de fonds alternatifs) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). Le Fonds s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPC ou fonds d'investissement.

Risque de taux :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Durée de placement recommandée

Cinq (5) ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management
Service juridique
Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)
Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com

Ces documents sont également disponibles sur le site : https://www.ofi-invest-am.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation[1] a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

[1] L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »[2], selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente[3] est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité[4] des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei[5] dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

[2] On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

[3] L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie

[4] La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

[5] Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

La composition du portefeuille a été remaniée assez sensiblement sur l'exercice. Un fonds a été cédé (ETF Ishares MSCI Europe SRI), et les liquidités assez importantes en début d'exercice (8%) ont permis d'arbitrer au profit de Sycomore Selection Responsable, du fonds Comgest Growth Europe et de l'ETF CAC 40 ESG. Une repondération du fonds Exane Equity Select Europe a également été effectuée, et des arbitrages d'exposition actions ont été réalisés tout au long de l'année via l'achat ou la vente des positions en ETF.

Les liquidités ont pu représenter sur l'ensemble de l'exercice entre 1 et 9% maximum de l'exposition.

Le rallye haussier de début d'année a été porté par les espoirs d'un cycle de baisse des taux et par de bonnes publications de résultats annuels 2023 et premier trimestre 2024. Cela a été compensé par des inquiétudes économiques, politiques et géopolitiques qui se sont accentuées au cours du second semestre : crises politique en France et en Allemagne, élection de Donald Trump et ses menaces sur les droits de douane, extension de la guerre au Moyen-Orient, escalade internationale de la guerre en Ukraine, détérioration de l'économie européenne ou encore la faible consommation chinoise ont pesé sur le sentiment des investisseurs européens.

Au niveau des banques centrales, elles ont globalement assoupli leurs politiques monétaires au cours de l'année, avec des baisses plus ou moins importantes en fonction des régions et de leur progression dans la réduction de l'inflation, ainsi que de leurs problématiques internes. La BCE (tout comme la FED) a baissé ses taux de 100bp en 2024 (à 3%), soutenue par une baisse de l'inflation plus marquée que prévu et par une croissance plus faible qu'attendue. Christine Lagarde a indiqué que de nouvelles baisses de taux sont à prévoir en 2025 si l'inflation se stabilise au niveau de 2%, et ce afin de soutenir la croissance. La BOE a été plus modérée en baissant ses taux de seulement 50bp (à 4.75%) alors que les craintes d'une remontée de l'inflation due à l'annonce du budget du nouveau gouvernement subsistaient.

Le Stoxx 600 net (+8.79%) sous-performe pour la troisième année consécutive l'Eurostoxx 50 net (+11.01%). La dispersion par pays reste également importante : Le CAC40 net (+0.17%) est l'indice qui a le plus souffert parmi les grandes places européennes, impacté par l'augmentation de l'instabilité politique française (dissolution de l'Assemblée nationale puis censure du gouvernement), mais aussi par sa dominante sectorielle du Luxe qui a été fortement pénalisé par le ralentissement de la consommation chinoise. A contrario le DAX s'affiche à +18.85%, tiré par 4 valeurs principalement : Siemens Energy (+319.8%), Rheinmetall (+114.1%), SAP (+69.4%), MTU (+64.9%). Le Footsie MIB (Italie) progresse de +12.6%, l'IBEX (Espagne) de +18.99%, porté par les banques (par exemple Banco Sabadell +68.6%). Quant à l'indice anglais Footsie 100 net il progresse de 9.66% en devise locale. A noter que la livre s'est appréciée de +4.55%.

Côté sectoriel ce sont les banques (+26.0%) qui affichent la meilleure performance en 2024, soutenues par de bonnes publications de résultats 2023 et par un ton optimiste pour 2024. Puis la reprise des opérations de M&A a porté plusieurs sociétés faisant l'objet d'une OPA, ainsi que des sociétés pouvant être susceptibles de l'être (Sabadell +68.6%, Banco BPM +63.4%). Enfin les banques périphériques ont bénéficié de marges nettes d'intérêts élevées. Le secteur des Assurances a également bien performé (+18.2%) via son caractère défensif et l'augmentation des primes. A contrario le secteur Automobiles (-12.2%) a connu une année très compliquée, marquée par des avertissements sur résultats pour la quasi-totalité des constructeurs et équipementiers (Stellantis -40.5%, BMW -21.6%), pénalisés par une baisse importante de parts de marché en Chine, une concurrence de plus en plus élevée des constructeurs chinois... Enfin les Matériaux de base (-11.3%) ont subi une demande industrielle et des ménages plus faible que prévu en Chine.

Côté valeurs, Siemens Energy décroche la médaille d'or avec +319.8%, suivie de Konsberg (+175.0%) et UCB (+143.6%). A l'inverse on notera Neste (-62.4%) et Vestas Wind Systems (-54.2%).

Pour rappel Ofi Invest Palmarès Actions Europe est classifié Article 8 au sens de la réglementation SFDR depuis fin 2022. A ce titre nous ne détenons en portefeuille que des fonds classifiés Article 8 ou 9.

Ce portefeuille, composé de 9 sous-jacents, est concentré principalement sur 4 fonds (Exane Equity Select Europe, 20.0% d'OFI PAE, +9.87% en 2024, Eleva European Selection (respectivement 20.4% et +12.25%), Goldman Sachs Europe Equity Income (14.98%, +6.34%), et Amplegest Pricing Power (14.6%, +10.02%). Ce dernier fonds, dont la pondération avait été réduite mi-juin 2023 à la suite d'une forte surperformance, a vu sa position augmentée de nouveau mi-juin 2024.

Cette forte concentration du Fonds est à relativiser compte-tenu de la granularité importante de chaque sous-jacent, et surtout de la complémentarité très forte de ceux-ci, preuve en est la différence de performances sur l'année 2024 et selon les périodes. Le fonds Exane est plutôt benchmarké (+9.87% YTD), Eleva flexible entre les gestions croissance et value (+12.25%), Goldman Sachs Equity Income sur la croissance des valeurs offrant des rendements attractifs (+6.34%), et Amplegest Pricing Power sur la maîtrise des prix des produits/services des valeurs en portefeuille, via de fortes barrières à l'entrée (marque forte, avance technologique, savoir-faire discriminant).

De plus, trois nouveaux fonds sont venus s'ajouter au portefeuille existant :

- Sycomore Selection Responsable entré fin mars 2024 à hauteur de 5% du portefeuille (+14.11% YTD) : ce fonds se caractérise par une gestion active de conviction sans contrainte de style, de secteur, de pays ou de taille de capitalisation,
- Comgest Growth Europe (+0.44 %) : il investit pour le long terme sur des valeurs de croissance de qualité,
- Amundi CAC 40 ESG (+3.85%) : il investit sur les meilleures valeurs du CAC Large 60 en termes de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Il vise à réduire l'empreinte carbone par rapport à l'indice cadre. Il a été rentré à hauteur de 5% le 01/10/2024 après une forte sous-performance de l'indice CAC 40.

Les deux derniers supports sont :

- Digital Funds Stars Europe, fonds géré de façon quantitative, avec des rebalancements mensuels, privilégiant les valeurs de qualité et de croissance, avec un biais midcaps important. Après une modeste performance annuelle de +7.46% en 2023 nous l'avions maintenu en position compte-tenu de la décote de ce segment petites et moyennes valeurs, et de son bon track-record de long terme. Il termine l'année en hausse de +10.71%, surperformant l'indice de référence de 192bp.
- Amundi MSCI Europe SRI PAB (poids de 5.3% en fin de période, contre 10.7% en début). L'avantage est qu'il affiche une performance relativement comparable au benchmark (+8.13% contre +8.79% YTD) et qu'il peut être arbitré très rapidement en cours de séance quotidienne de bourse. Le deuxième ETF que nous avions en début d'exercice (Ishares MSCI Europe SRI) a été vendu tout au long de l'année en faveur des autres supports. Sa performance 2024 est de +6.46%.

Il y a 1% de liquidités en fin de période, donc nous avons un portefeuille quasiment pleinement investi, considérant que les valeurs européennes sont actuellement peu chères et décotées par rapport aux autres régions du monde. Le moindre catalyseur (arrêt de la guerre en Ukraine, baisse des prix de l'énergie, améliorations des situations politiques en Allemagne ou en France…) pourrait entrainer un mouvement haussier que pour l'instant personne n'attend. Les investisseurs internationaux sont actuellement sous-pondérés sur cette zone.

Il n'y a pas eu au cours de l'exercice d'utilisation de produits dérivés ni d'instruments financiers à terme.

Performances

Entre le 29 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, la performance du Fonds a été de 8,61% contre 8,79% pour son indice de référence (Europe Stoxx 600 EUR NR), soit une sous-performance du fonds de 18 points de base.

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Palmarès Actions Europe PART I	FR0000285710	29/12/2023	31/12/2024	8,61%	8,79%	1 454,48 €	1 579,78 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

				MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIIONS	CESSIONS
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	3 788 641,00	5 306 330,97
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	IE00B52VJ196	iShares MSCI Europe	1 214 624,00	3 443 394,37
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	LU1861137484	AMUNDI INDEX MSCI EU	1 217 880,47	2 358 572,04
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	LU1681046931	AMUNDI ETF CAC 4	1 024 531,20	
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	FR0010971705	SYCOM.SELEC.RESP.I	1 002 726,00	
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	IE0004766675	COMGEST GWTH EUROPE	995 328,00	
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	FR0010889857	AMPLEGEST PRC PWR IC	988 404,00	
OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE	OPC	LU1443248544	EXANE 2-EQ SE-SEUR	693 466,18	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2024, Ofi Invest Palmarès Actions Europe n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives au FIA

Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs non liquides.
La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).

Profil de risque actuel :

Le risque du Fonds se situe en date du 31 décembre 2024 au niveau [4] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

Le Fonds est un FIA classé « Actions internationales ». L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs :

Risque de capital et de performance :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque actions :
Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de change :
Il s'agit du risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable du cours des devises autres que l'euro.

Risque de crédit :
Dans le cas d'une dégradation des émetteurs publiques ou privés (par exemple de leur notation déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.), ou de leur défaillance la valeur des obligations publiques ou privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :
L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :
Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque lié aux marchés émergents :
Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains OPC :
Le Fonds peut investir dans un certain nombre d'OPC ou fonds d'investissement (FCPR, FCPI, fonds de fonds alternatifs) pour lesquels il existe un risque lié à la gestion alternative (c'est-à-dire une gestion décorrélée de tout indice de marché). Le Fonds s'expose à un risque de liquidité ou de variation de sa valeur liquidative en investissant dans ce type d'OPC ou fonds d'investissement.

Risque de taux :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. La valeur liquidative baissera en cas de hausse des taux d'intérêt.

Levier du Fonds au 31 décembre 2024

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [98,60%]
- Méthode de l'engagement [100,00%]

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)
(** Bonus 2024 versé en février 2025)

C1 - Public

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Palmarès Actions Europe

Identifiant d'entité juridique :
969500EU3IBV4OC56B05

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ____ %	☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de __ % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social :** ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caratéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Palmarès Actions Europe (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à l'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds a investi uniquement dans des OPC contribuant eux-mêmes à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (catégorisé « Article 8) et/ou qui ont pour objectif l'investissement durable (catégorisé « Article 9 »).

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Au 31 décembre 2024, les performances de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

- **La part d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 » : 89%.**

Le suivi de l'indicateur mentionné précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances de l'indicateur tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- ***… et par rapport aux périodes précédentes ?***

Au 29 décembre 2023, la performance de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds a été les suivantes :

- **La part d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 » : 99,46%.**

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2023 et 29 décembre 2023.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Non applicable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consitant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniqument aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités éconimiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

C1 - Public

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds n'a pas pris en considération les principales incidences sur les facteurs de durabilité.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ELEVA EUROPEAN SELECTION I EUR A	20,6%	Luxembourg	
EXANE EQUITY SELECT EUROPE - S EUR	20,2%	Luxembourg	
GS EUROPE EQ INC I CAP EUR	15,1%	Luxembourg	
AMPLEGEST PRICP POWER IC	14,6%	France	
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE D	8,8%	Luxembourg	
AMUNDI INDEX MSCI EUROPE SRI PAB U	5,3%	France	
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE I	5,1%	France	
AMUNDI CAC ESG UCITS ETF DR - EUR	5,0%	France	
COMGEST EUR	4,7%	Irlande	
OFI INVEST ESG LIQUIDITES C/D	0,7%	France	

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

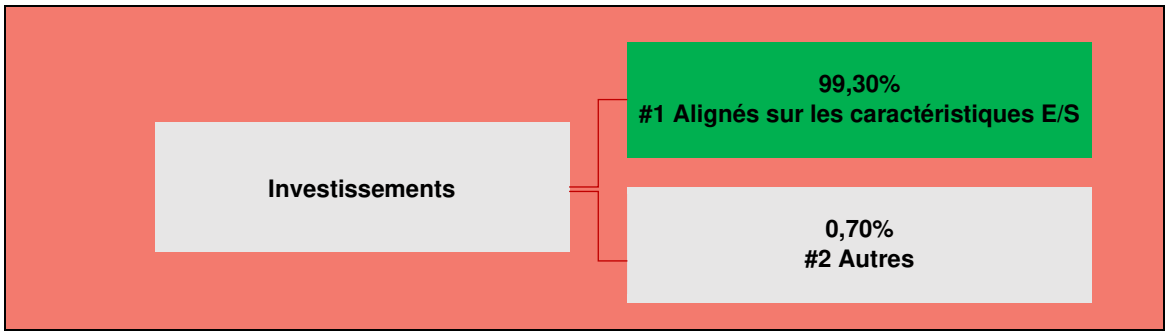

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sureté nucléaire et gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz a effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Au 31 décembre 2024, le Fonds a **99,30%** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a **0,70%** de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 0,00% de liquidités ;
- 0,70% de dérivés.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 90% de l'actif net du Fonds appartenant à la poche #1 Alignés avec les caractéristiques E/S ;
- Un maximum de 10% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, notamment de liquidités et de produits dérivés.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Autre	100,0%
#N/A	#N/A
#N/A	#N/A

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ **Oui**

☐ Dans le gaz fossile
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ **Non**

[1] *Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.*
L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropiée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinonmie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

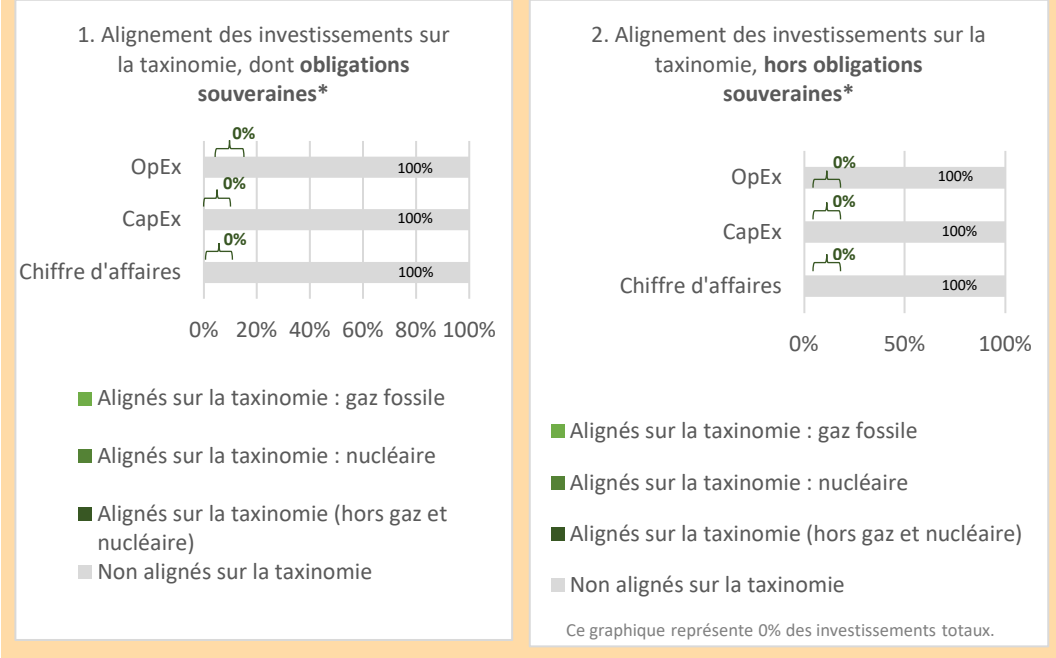

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennet toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.

Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle etait leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable.

OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.05.26 18:00:13 +0200

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**-**
Titres financiers	**19 870 566,26**
Actions et valeurs assimilées (A)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**19 870 566,26**
OPCVM	19 870 566,26
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	**-**
Instruments financiers à terme (G)	**-**
Opérations temporaires sur titres (H)	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	**-**
Autres actifs éligibles (J)	**-**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**19 870 566,26**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**5 164,91**
Comptes financiers	**139 981,09**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**145 146,00**
Total Actif I+II	**20 015 712,26**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	10 180 125,29
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	8 238 577,55
Résultat net de l'exercice	1 586 718,20
Capitaux propres	**20 005 421,04**
Passifs de financement II (*)	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**20 005 421,04**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**
Emprunts (C)	**-**
Autres passifs éligibles (D)	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**-**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**10 291,22**
Concours bancaires	**-**
Sous-total autres passifs IV	**10 291,22**
Total Passifs : I+II+III+IV	**20 015 712,26**

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

C1 - Public

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	59 431,20
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	3 419,10
Sous-total Produits sur opérations financières	**62 850,30**
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-
Sous-total Charges sur opérations financières	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**62 850,30**
Autres produits :	**9 623,12**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	9 623,12
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	**-159 423,96**
Frais de gestion de la société de gestion	-159 423,96
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-149 800,84**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	**-86 950,54**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**92,40**
Sous-total Revenus nets I = C+D	**-86 858,14**

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	730 480,00
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 889,15
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**725 590,85**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-682,71**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**724 908,14**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	950 507,55
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	**950 507,55**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 839,35**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	**948 668,20**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 586 718,20**

C1 - Public

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées :

Ofi Invest Palmarès Actions Europe est un OPC d'OPC qui investit son actif en parts et actions d'autres OPC eux-mêmes investis en actions internationales essentiellement européennes (90% minimum de l'actif net) et accessoirement des pays émergents (10% de l'actif net). La recherche de performance résulte d'une gestion active des pondérations. Compte tenu des anticipations d'évolution des marchés européens, le gérant intervient ainsi sur :

- La répartition des investissements entre différents fonds selon leur style de gestion (valeurs de croissance, valeur « value », ...) et/ou leurs marchés d'intervention (large cap, mid cap, small cap, ...). L'objectif est de profiter de la décorrélation des styles afin de dégager un profil rendement / risque optimal et de chercher à maximiser l'alpha provenant de la sélection ;
- Le choix de ces OPC s'effectue selon un processus propre à la Société de Gestion, et se fonde sur des critères qualitatifs et quantitatifs
- L'exposition du portefeuille au marché actions est au minimum de 75% ;
- La gestion du risque de change (exposition maximale 20%).

La procédure de sélection OPC se fonde sur 3 étapes principales :

Identification :

Cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (produits grandes valeurs, produits petites valeurs, produits indiciels et/ou produits investis sur des valeurs de croissance, valeur value, ...).

Analyse :

L'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style, parmi les plus performants de leur catégorie.

Cette analyse se décompose en 2 étapes :

- Une approche quantitative : cette approche répond au double objectif qui est de valider sur différentes périodes le comportement du Fonds et la stabilité de son comportement sur différents horizons d'investissement ;
- Une analyse qualitative : l'objectif de cette approche est de connaître les équipes de gestion, de valider les processus mis en place dans les sociétés dans différents domaines tels que la recherche interne, les processus d'investissement, le contrôle des risques, ...

La sélection :

L'objectif de cette phase est de valider définitivement un certain nombre de produits, par style de gestion, qui vont constituer le cœur de liste de la sélection.

Cette étape de sélection se fonde elle aussi sur une approche quantitative et sur une approche qualitative :

- L'analyse quantitative des portefeuilles sélectionnés permet de valider une consistance dans le style de gestion ;
- Une approche qualitative complémentaire au travers de visites aux sociétés de gestion et d'entretiens avec les gérants permet de finaliser la sélection des fonds cibles dans lesquels le Fonds pourra investir.

Les décisions de modification ou de réallocation des pondérations sont alors mises en place par le gérant en fonction de ses anticipations sur l'évolution des marchés.

Analyse extra-financière :

Le processus d'investissement concilie l'application de critères financiers et extra-financiers afin d'appliquer une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Ofi Invest Palmarès Actions Europe investit dans des OPC investis principalement en actions européennes (90% minimum de l'actif net) et accessoirement dans les pays émergents, affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG. Les OPC retenus sont soit des OPC classés Article 8 ou Article 9.

Les Sociétés de Gestion n'ayant pas toutes le même process ISR et disposant de moyens qui leur sont propres, néanmoins, l'analyse OPC vise à garantir qu'une analyse des trois piliers : Environnemental, Social et Gouvernance est toujours réalisée afin d'opérer une sélection des émetteurs présentant les meilleures pratiques ESG au sein de leur secteur ou leur univers.

Le Fonds ne fera pas l'objet d'une demande de label ISR.

C1 - Public

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	20 005 421,04	18 471 950,88	16 579 487,45	35 217 121,97	29 492 095,15
Nombre de titres					
Parts	12 663,3630	12 699,9726	12 743,7460	24 303,0051	24 419,5012
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	1 579,78	1 454,48	1 300,99	1 449,08	1 207,72
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-6,85	-6,53	-6,70	-8,15	-5,76

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créances admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres
Non applicable.

Dépôts
Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises
Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Change à Terme
Les contrats de change à terme dont la durée de vie résiduelle est inférieure à 3 mois sont évalués selon le principe de l'amortissement linéaire du report / déport sur la durée de vie de l'opération.
Les échéances supérieures à 3 mois sont valorisées par actualisation des taux de report / déport fournis par Bloomberg.

Description des engagements hors-bilan
Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes
Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes
Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,20 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC
Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 2,60 % TTC sur la base de l'actif net.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions
Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**18 471 950,88**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-55 677,70
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-86 950,54
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	725 590,85
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	950 507,55
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**20 005 421,04**

Souscriptions rachats

Parts émises	-
Parts rachetées	36,6096

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0000285710 - OFI INVEST PALMARES ACTIONS EUROPE I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	**Exposition** +/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-

C1 - Public

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	+/-	+/-	+/-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Hors-bilan				
Futures	-	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA
Total	**-**	**NA**	**NA**	**NA**

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	 1 < X < 5 ans	 > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	 0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	140	-	-	-	140
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	**NA**	**-**	**-**	**-**	**140**

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	140	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	**140**	**-**	**-**	**-**	**-**

C1 - Public

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	140	
CACEIS Bank	*140*	
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

C1 - Public

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN *Société de gestion*	Dénomination du Fonds *Pays de domiciliation du fonds*	*Orientation des placements / style de gestion*	*Devise de la part d'OPC*	*Montant de l'exposition* exprimé en milliers
LU1111643042 *ELEVA CAPITAL*	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva European Selection I EUR acc *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*4 087*
LU1443248544 *EXANE*	Exane Funds 2 Exane Equity Select Europe Fund S *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*4 012*
LU0205353187 *GOLDMAN SACHS AM (ex NN IP)*	ING L INV EUROPE HIGH DIVIDEND I *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*2 993*
FR0010889857 *AMPLEGEST*	AMPLEGEST PRICING POWER IC *France*	*Actions*	*EUR*	*2 906*
LU0905713201 *CHAHINE CAPITAL*	Digital Funds Stars Europe D Inc *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*1 740*
LU1861137484 *AMUNDI AM*	AMD INDX MSCI EUROPE SRI PAB UCTSETFDRC *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*1 057*
FR0010971705 *SYCOMORE*	Sycomore Selection Responsable I *France*	*Actions*	*EUR*	*1 012*
LU1681046931 *AMUNDI AM*	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DR - EUR C *Luxembourg*	*Actions*	*EUR*	*996*
IE0004766675 *COMGEST AM*	COMGEST GROWTH EUROPE C *Irlande*	*Actions*	*EUR*	*928*
FR0000008997 *OFI INVEST AM*	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D *France*	*Monétaire*	*EUR*	*140*
Total				**19 871**

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	5 164,91
Total créances	**5 164,91**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-10 064,51
Autre	-226,71[1]
Total dettes	**-10 291,22**
Total	**-5 126,31**

(1) Frais RTO.

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	9 623,12

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	30,00	4 651,09	139 532,70

C1 - Public

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Revenus nets	**-86 858,14**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-86 858,14**
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-86 858,14**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-86 858,14
Total	**-86 858,14**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**724 908,14**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**724 908,14**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	8 238 577,55
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**8 963 485,69**
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	8 963 485,69
Capitalisation	-
Total	**8 963 485,69**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions ou parts	12 663,3630
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**19 870 566,26**	**99,33**
OPCVM				*19 870 566,26*	*99,33*
AMD INDX MSCI EUROPE SRI PAB UCTSETFDRC	Finance/Assurance	EUR	12 745,00	1 057 312,46	5,29
AMPLEGEST PRICING POWER IC	Finance/Assurance	EUR	9 100,00	2 906 358,00	14,53
AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DR - EUR C	Finance/Assurance	EUR	7 920,00	995 860,80	4,98
COMGEST GROWTH EUROPE C	Finance/Assurance	EUR	21 600,00	927 936,00	4,64
Digital Funds Stars Europe D Inc	Finance/Assurance	EUR	8 000,00	1 739 600,00	8,70
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva European Selection I EUR acc	Finance/Assurance	EUR	1 826,00	4 086 825,38	20,43
Exane Funds 2 Exane Equity Select Europe Fund S	Finance/Assurance	EUR	219,00	4 011 790,92	20,05
ING L INV EUROPE HIGH DIVIDEND I	Finance/Assurance	EUR	4 400,00	2 993 012,00	14,96
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	Finance/Assurance	EUR	30,00	139 532,70	0,70
Sycomore Selection Responsable I	Finance/Assurance	EUR	1 800,00	1 012 338,00	5,06
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-
Dépôts				**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres				**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-

C1 - Public

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				**-**	**-**
Emprunts				**-**	**-**
Autres actifs éligibles				**-**	**-**
Autres passifs éligibles				**-**	**-**
Total				**19 870 566,26**	**99,33**

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		**-**	**-**	**-**
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		**-**	**-**	**-**
Change				
Total Change		**-**	**-**	**-**
Crédit				
Total Crédit		**-**	**-**	**-**
Autres expositions				
Total Autres expositions		**-**	**-**	**-**

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition
		Actif	Passif	+/-
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	19 870 566,26
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	145 146,00
Autres passifs (-)	-10 291,22
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	**20 005 421,04**

C1 - Public

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**18 372 400,98**	**16 483 209,34**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**18 372 400,98**	**16 483 209,34**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 372 400,98	16 483 209,34
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**4 274,61**	**1 208,04**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 274,61	1 208,04
Comptes financiers	**100 433,05**	**100 000,15**
Liquidités	100 433,05	100 000,15
Total de l'actif	**18 477 108,64**	**16 584 417,53**

C1 - Public

Bilan au 29 décembre 2023 (en euros)

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**10 292 567,00**	**8 021 509,08**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**8 614 185,73**	**3 257 259,19**
Report à nouveau (a)	**-**	**-**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**-351 790,57**	**5 386 212,86**
Résultat de l'exercice (a, b)	**-83 011,28**	**-85 493,68**
Total des capitaux propres	**18 471 950,88**	**16 579 487,45**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**5 157,76**	**4 930,08**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 157,76	4 930,08
Comptes financiers	**-**	**-**
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	**18 477 108,64**	**16 584 417,53**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

C1 - Public

Compte de résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 903,13	1 005,16
Produits sur actions et valeurs assimilées	-	88 500,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	46 976,00	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**50 879,13**	**89 505,16**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	-	143,01
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-**	**143,01**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**50 879,13**	**89 362,15**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	134 102,23	239 229,92
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**-83 223,10**	**-149 867,77**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	211,82	64 374,09
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**-83 011,28**	**-85 493,68**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créances admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la Société de Gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

C1 - Public

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
  Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Change à Terme

Les contrats de change à terme dont la durée de vie résiduelle est inférieure à 3 mois sont évalués selon le principe de l'amortissement linéaire du report / déport sur la durée de vie de l'opération.
Les échéances supérieures à 3 mois sont valorisées par actualisation des taux de report / déport fournis par Bloomberg.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,20 % TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.
Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 2,60 % TTC sur la base de l'actif net.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.
La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.
Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice		**16 579 487,45**	**35 217 121,97**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		19 577,17	66 972,79
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-81 228,54	-15 371 961,36
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		323 527,18	6 431 519,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-669 638,36	-223 217,36
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-4 830,63	-26 847,95
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		2 388 279,71	-9 364 231,89
Différence d'estimation exercice N	3 046 081,40		
Différence d'estimation exercice N - 1	657 801,69		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		-83 223,10	-149 867,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**18 471 950,88**	**16 579 487,45**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	100 433,05	0,54
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

C1 - Public

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	100 433,05	0,54	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	29/12/2023
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	4 274,61
Total créances	**4 274,61**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-4 079,64
Autre	-1 078,12[1]
Total dettes	**-5 157,76**
Total	**-883,15**

(1) Provision frais RTO

Souscriptions rachats

Parts émises	13,8691
Parts rachetées	57,6425

Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	8 687,35

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

C1 - Public

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000008997	OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	362,554	4 474,74	1 622 334,89

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-83 011,28	-85 493,68
Total	**-83 011,28**	**-85 493,68**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-83 011,28	-85 493,68
Total	**-83 011,28**	**-85 493,68**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 614 185,73	3 257 259,19
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-351 790,57	5 386 212,86
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**8 262 395,16**	**8 643 472,05**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	8 262 395,16	8 643 472,05
Capitalisation	-	-
Total	**8 262 395,16**	**8 643 472,05**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	12 699,9726	12 743,7460
Distribution unitaire	-	-

C1 - Public

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Actif net					
en EUR	18 471 950,88	16 579 487,45	35 217 121,97	29 492 095,15	29 808 273,96
Nombre de titres					
Parts	12 699,9726	12 743,7460	24 303,0051	24 419,5012	24 467,6758
Valeur liquidative unitaire					
en EUR	1 454,48	1 300,99	1 449,08	1 207,72	1 218,27
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
en EUR	-6,53	-6,70	-8,15	-5,76	-12,23

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**18 372 400,98**	**99,46**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			18 372 400,98	99,46
AMPLEGEST PRICING POWER.IC FCP	EUR	6 000,00	1 741 680,00	9,43
AMUNDI INDEX MSCI EURO S UCITS ETF DR A	EUR	25 865,00	1 984 440,40	10,74
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE	EUR	8 000,00	1 571 280,00	8,51
ELEVA EURO SELECTION I EUR CAP	EUR	1 826,00	3 640 733,58	19,71
EXANE FUNDS 2 EQ SEL EUR-S	EUR	181,00	3 017 851,01	16,34
ING L INV EUROPE HIGH DIVIDEND I	EUR	4 400,00	2 814 592,00	15,24
OFI INVEST ESG LIQUIDITES D	EUR	362,554	1 622 334,89	8,78
iShares MSCI Europe SRI UCITS ETF EUR (Acc)	EUR	30 790,00	1 979 489,10	10,72
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-

C1 - Public

Inventaire du portefeuille au 29 décembre 2023 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**4 274,61**	**0,02**
Dettes			**-5 157,76**	**-0,03**
Comptes financiers			**100 433,05**	**0,54**
ACTIF NET			**18 471 950,88**	**100,00**